



# LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN CHOIX D'AVENIR

## GUIDE DES MÉTIERS TERRITORIAUX L'ACHETEUR PUBLIC

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

  
Fédération Nationale  
des Centres de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale



# POURQUOI CHOISIR LA FPT ?

## LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE : UN CHOIX D'AVENIR

Parce que les collectivités territoriales étendent leurs missions en exerçant de nouvelles compétences conférées par la décentralisation et offrent un service public de proximité au plus proche des attentes des citoyens

Parce qu'au regard des évolutions démographiques, un tiers des agents publics partira à la retraite d'ici 2030

EN FRANCE,  
**UN ACTIF SUR 5**  
TRAVAILLE  
DANS LE SECTEUR  
PUBLIC



LA FONCTION  
PUBLIQUE :  
**20 % DE LA**  
POPULATION  
ACTIVE

Il existe en  
France trois  
fonctions  
publiques :

Fonction  
publique  
d'État

2,491  
MILLIONS  
**44 %**



1,184  
MILLION  
**21 %**

Fonction  
publique  
hospitalière



Fonction  
publique  
territoriale

1,915  
MILLION  
**35 %**



### La FPT comprend le personnel employé par :

- **Les collectivités territoriales** : les communes, les départements, les régions
- **Les établissements publics** comme par exemple les S.D.I.S. (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) ou les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale)
- **Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale** (E.P.C.I.) : les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats de communes.

L'emploi territorial est très disséminé, réparti entre environ **40 000 employeurs locaux** (de la commune rurale de quelques centaines d'habitants au Conseil régional d'Île-de-France), qui choisissent librement leurs collaborateurs, dans le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics.

Choisir de travailler dans une collectivité locale, c'est délivrer un service de proximité à l'usager, qu'il s'agisse des parents d'enfants dans une crèche, des parents et enseignants des écoles maternelles et élémentaires, d'une personne âgée, des passants ou des usagers des voies publiques, des services d'état civil...

Cette proximité avec les usagers s'exerce sous le regard attentif des élus locaux, eux-mêmes garants de la qualité de leurs services publics et de la solidarité locale auprès des citoyens qui les ont élus. Devenir fonctionnaire ou agent public c'est participer à des missions d'intérêt général caractérisées et assurer des missions très variées auxquelles chacun a recours quotidiennement.

Chercher un emploi dans les collectivités locales, c'est venir à la rencontre d'employeurs dynamiques car toujours en recherche d'adaptations aux besoins de la population.

Plus que dans les autres fonctions publiques, le travail dans une collectivité locale repose sur la relation entre ces trois piliers : **usagers, élus et agents**.

Le monde des collectivités territoriales est en pleine évolution et les opportunités d'emploi sont riches.

## LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, C'EST 250 MÉTIERS RÉPARTIS EN 8 FILIÈRES D'EMPLOIS

### ADMINISTRATIVE

- Administrateur territorial (catégorie A+)
- Attaché territorial (catégorie A)
- Rédacteur territorial (catégorie B)
- Adjoint administratif territorial (catégorie C)

### TECHNIQUE

### ANIMATION

### CULTURELLE

### MÉDICO-SOCIALE

### SPORTIVE

### POLICE MUNICIPALE

### SAPEURS POMPIERS



# L'ACHETEUR PUBLIC

L'acheteur public effectue des achats de toute nature (travaux, fournitures et services) en vue de satisfaire les besoins des services de son employeur et contribue à la performance des achats sur le plan qualitatif, économique, juridique et environnemental. Les fonctions d'acheteur public correspondent le plus souvent au cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A).

Le métier d'acheteur public est stratégique. En effet, en 2021, 47 milliards d'euros ont été engagés au titre de la commande publique pour l'ensemble des collectivités (*selon le recensement économique de la commande publique du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*).

Ces dernières années, l'acheteur public est devenu un acteur clé pour la gestion des finances publiques dans un contexte budgétaire contraint. L'acheteur est capable de s'intégrer dans un environnement pluriel en faisant preuve de pédagogie. En effet, les services achats des collectivités sont appelés à porter la vision stratégique globale de la gestion des deniers publics autant que la politique publique des élus.

## QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les activités des acheteurs publics peuvent se définir en quatre grands domaines :

- **Le conseil et l'assistance dans l'évaluation et la définition des besoins.** L'acheteur public recense les besoins internes en matière d'achats en lien avec les services prescripteurs et les approvisionneurs, il formalise et analyse les besoins avec les services.
- **La participation à l'élaboration des stratégies d'achat.** L'acheteur réalise des études et prospections des produits et prestations adaptés aux besoins exprimés. Ainsi, il réalise des missions de *benchmarking* consistant à rechercher et comparer les pratiques d'achats avec les services d'autres collectivités ou établissements publics. Dans le cadre d'un contexte budgétaire contraint des collectivités,

l'acheteur étudie les leviers de rationalisation possibles, en lien avec les orientations fixées par la politique d'achat de la collectivité.

- **La garant de la mise en œuvre des procédures de marché public.** L'acheteur public met en œuvre la procédure de consultation. Il rédige les pièces du dossier de consultation et assure la diffusion de la publicité des annonces communiquant sur les appels d'offres. Il réceptionne, analyse et compare les candidatures reçues selon les règles de transparence et d'objectivité et à partir d'une grille d'analyse des offres.
- **Le pilotage de l'exécution des marchés et la mesure de la performance achat.** L'acheteur public apporte tous les éléments nécessaires à l'exécution du marché. Il vérifie, auprès des services concernés, la réception dans les délais, la quantité et la qualité des biens et services. Dans un objectif de performance de la politique achat, l'acheteur public est amené à formaliser des critères d'évaluation, des outils de pilotage et de reporting afin de mesurer les gains qualitatifs et financiers obtenus.

Plus largement, l'acheteur suit les investissements globaux en matière de services et de produits, et vérifie la bonne conformité du budget alloué, ceci afin de communiquer de façon transparente sur les dépenses effectuées et l'utilisation du budget achat. En cas d'incident ou de contentieux juridique, il intervient dans l'intérêt de la collectivité et assure une veille permanente en matière de droit et de réglementation de l'achat public.

Le métier d'acheteur public peut varier selon la taille de la collectivité. Au sein d'une grande collectivité par exemple, son périmètre peut être segmenté par famille d'achats. Le service achats est alors le plus souvent composé de plusieurs acheteurs chacun spécialisés. Cependant, au sein d'une collectivité plus petite, il n'existe souvent qu'un seul agent au poste d'acheteur public. Celui-ci coordonne l'ensemble des achats de la structure. Cette fonction peut aussi être mutualisée.

Pour exercer des missions d'acheteur public, l'agent doit connaître le cadre réglementaire des marchés publics et des techniques d'achat. Il doit également maîtriser les techniques rédactionnelles juridiques, les méthodes d'analyse et de contrôle des coûts et les règles de comptabilité publique et de contrôle de gestion.

## COMMENT DEVIENT-ON ACHETEUR PUBLIC ?

Les agents en charge des services d'achat public sont le plus souvent des cadres de catégorie A (attachés territoriaux) appartenant à la filière administrative.

Le concours constitue la règle de droit commun pour le recrutement des fonctionnaires.

Il existe **différents concours** d'attaché territorial :

1

### Les concours externes

qui sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Pour le concours d'attaché, les candidats doivent détenir un niveau licence.



2

### Les concours internes

sont des concours réservés aux agents publics qui doivent avoir exercé un certain nombre d'années dans la Fonction Publique.

3

### Les troisièmes concours

sont des concours réservés aux candidats qui ne possèdent pas les diplômes requis pour s'inscrire aux concours externes mais pouvant justifier de l'exercice, pendant plusieurs années, soit d'une ou plusieurs activités professionnelles, d'un ou plusieurs mandats d'élu ou de responsable d'une association.

Chaque concours donne lieu à l'établissement d'une liste d'aptitude listant les candidats déclarés aptes par le jury. Pendant la durée d'inscription sur la liste d'aptitude, d'une durée maximale de quatre ans, il revient au lauréat de trouver un emploi dans une collectivité territoriale.

Le concours d'attaché territorial est organisé tous les 2 ans en novembre. Les candidats peuvent trouver le calendrier mais également des éléments d'information sur le site [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

Environ 75% des emplois de la fonction publique territoriale sont occupés par des

fonctionnaires. 25% des agents sont des contractuels. Toutefois, l'autorité territoriale n'a pas totale liberté pour procéder au recrutement d'agents contractuels. Les cas de recrutement de contractuels sont expressément prévus par le code général de la fonction publique.

Les agents ne peuvent alors que bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Dans certaines conditions, l'agent pourra bénéficier d'un CDI après 6 ans de contrat.

L'ensemble des offres d'emploi des collectivités figure sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr).

## QUELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ET D'ÉVOLUTION ?

**Dans le cadre de leur déroulement de carrière**, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements statutaires qui prennent la forme d'avancement d'échelon, d'avancement de grade et de promotion interne.

**Avancement d'échelon** : l'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il n'a aucune incidence sur les fonctions exercées. L'entraîne une augmentation du traitement.

**Avancement de grade** : l'avancement de grade désigne la situation pour un fonctionnaire, de passage de son grade d'origine au grade immédiatement supérieur.

**Promotion interne** : la promotion interne est le passage à un cadre d'emplois supérieur.

Elle ne peut se faire qu'au sein de la même Fonction publique et seulement si le statut particulier du cadre d'emplois le prévoit. La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur, à une échelle de rémunération plus élevée et à de nouvelles possibilités de carrière.

L'agent bénéficie également d'un droit à la formation.

Par ailleurs, l'agent peut agir lui aussi sur sa carrière en effectuant différentes formes de mobilité : changement d'employeur, changement géographique ou encore nomination dans un nouveau cadre d'emplois après la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

L'appartenance du fonctionnaire à un cadre d'emplois lui **assure la possibilité d'exercer des métiers différents** au cours de sa carrière, selon le poste auquel il est affecté.

La continuité de la carrière du fonctionnaire territorial **n'est interrompue ni par le changement d'employeur, ni par le changement d'activité.**

Un fonctionnaire territorial a l'opportunité de travailler dans toute collectivité locale du territoire national et de changer de lieu de travail, d'employeur, grâce, notamment, à la bourse de l'emploi (accessible sur Internet à l'adresse **[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)**).





# Les métiers territoriaux | POURQUOI PAS VOUS ?

[metiersterritoriaux.fr](http://metiersterritoriaux.fr)

#metiersterritoriaux

Conception : WAT - agencewat.com. Réalisation : agence-bradford.com - Crédits photo : Adobe Stock

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

